

LE RÉVEIL

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



« L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes »

SYNDICALISTE

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Au Fonds de Chômage

Les membres ouvriers de la Commission Paritaire de l'Office Municipal et Départemental de Nantes, constatant que, loin de s'atténuer, le chômage tend à prendre des proportions plus inquiétantes pour l'hiver qui approche, ont demandé une réunion plénière de la Commission du Fonds de chômage.

Cette réunion a eu lieu le 7 septembre dernier, au cours de la réunion les membres ouvriers ont soumis les modifications suivantes au règlement :

1° Que l'allocation de chômage soit accordée aux chômeurs titulaires d'une retraite, pension ou revenus personnels contrôlés jusqu'à concurrence de 5.000 francs ;

2° Suppression d'un nouveau noviciat pour les chômeurs ayant déjà été inscrits au fonds de chômage qui n'auraient pas travaillé pendant au moins trois mois consécutifs ;

3° Demander aux employeurs qu'ils veulent bien indiquer le salaire qu'ils offrent aux travailleurs des deux sexes qu'ils désirent embaucher, étant entendu que ce salaire devra être le salaire normal et courant dans la corporation ;

4° Que toute infraction à l'application de la journée de huit heures soit portée à la connaissance de l'Inspection du Travail ;

5° Que les allocations prévues au fonds de chômage soient également allouées aux chômeurs partiels n'effectuant pas plus de 32 heures de travail par semaine ;

Enfin que des instructions très précises soient données aux employés chargés de l'inscription des chômeurs pour qu'ils inscrivent tous les chômeurs qui le demanderont au fonds de chômage.

En ce qui concerne la demande pour les chômeurs partiels, la Commission a voté à l'unanimité le vœu ci-dessous qui a été adressé au Maire de Nantes avec prière de transmettre au Ministre du Travail.

Pour les autres questions, la Commission les a adoptées dans toute la mesure où le décret le permettait.

CHOMAGE PARTIEL

La Commission paritaire de l'Office Municipal et Départemental de Placement de Nantes et la Loire-Inférieure, réunie en séance plénière le 7 Septembre 1932, abordant la question du chômage partiel,

Considérant :

Que des industries très atteintes par la crise cherchent à comprimer leurs frais généraux et en particulier les dépenses d'éclairage en répartissant les heures de travail sur toute la semaine pour profiter de l'éclairage du jour ;

Que beaucoup de maisons doivent exécuter ou livrer des commandes dès leur réception, la plupart des clients ne

LE CONGRÈS de l'Union Départementale DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Dimanche 25 Septembre a eu lieu à Nantes, dans la grande salle de la Bourse du Travail, le 19^e Congrès de l'U.D., sous la présidence du camarade Marty-Rollan, délégué de la C.G.T., entouré des camarades Jean Batas, de l'Ille-et-Vilaine, Piau, du Maine-et-Loire, Dimar, de la Vendée, Guénéral, du Morbihan, Raux du Finistère.

Le camarade Blancho, ancien Secrétaire de l'U.D., Député-Maire de Saint-Nazaire, assistait au Congrès.

La première séance commença à 9h.30 ; après les souhaits de bienvenue par le camarade Péneau, le rapporteur de la Commission de vérification des mandats déclara que 74 syndicats étaient représentés par 147 délégués, au Congrès.

Le rapport moral et le rapport financier furent votés à l'unanimité après que le Secrétaire et le Trésorier eurent fourni quelques explications complémentaires.

Sur la 4^e question de l'ordre du jour "La limitation du double emploi", le camarade Ouvrard, Secrétaire du Syndicat des Ingénieurs-Dessinateurs, expose la question de la limitation du double emploi : La crise économique, dit-il, que nous subissons, entraînant le chômage intense dans toutes les branches de l'activité productrice et commerciale, nous fait un devoir de rechercher tous les moyens qui puissent apporter à une situation critique du prolétariat, les adjuvants nécessaires et immédiats.

Il a semblé au syndicat des Dessinateurs de Nantes que parmi ces moyens, la limitation du nombre des retraités des administrations employés dans l'industrie et le commerce, pourrait, dans une faible mesure peut-être, éviter les dé-

commandant actuellement qu'au fur et à mesure de leurs besoins ;

Qu'en conséquence, les maisons doivent nécessairement ouvrir tous les jours, sous peine de voir leurs clients les abandonner ;

Qu'il est évidemment préférable qu'elles occupent leur personnel à horaire limité, plutôt que d'en réduire encore l'effectif ;

ÉMET LE VŒU :

Que soient admis au bénéfice de l'allocation de chômage partiel les ouvriers ou employés occupés moins de 32 heures par semaine, même si ces heures sont réparties sur tous les jours ouvrables, étant entendu que le contrôle pourrait être assuré par des états de salaire, certifiés conformes, adressés hebdomadairement par les employeurs à l'Office de Placement.

Les membres ouvriers :
PÉNEAU, ROCHET, ROUAUD.

bauches d'un certain nombre de camarades.

Il existe, dans toutes les grandes firmes industrielles ou commerciales, des catégories d'emplois, presque réservés, à des retraités civils ou militaires. Les raisons invoquées pour justifier ces attributions d'emplois sont des plus critiquables du point de vue technique, et parfois condamnables du point de vue moral.

Ces emplois eux-mêmes sont de différentes sortes : nous y trouvons :

1° Des emplois intimement rattachés au service de direction, hiérarchiquement placés dans l'ordre supérieur du personnel de l'établissement et habituellement occupés par des retraités d'un rang assez élevé et nantis de pensions avantageuses ;

2° Des emplois plus modestes, mais ayant le pas sur les techniciens chargés d'assurer l'exécution du travail, et les maintenant en une sorte de tutelle souvent injustifiable ;

3° Des emplois en apparence subalternes, mais qui se doublent d'une mission occulte, plus ou moins déguisée, et qui peuvent avoir une grave influence sur la sécurité des camarades.

Pour les premiers, le moins que l'on puisse dire, c'est que les occupations de la carrière ne sont pas une garantie d'aptitude à une part de gestion d'un établissement industriel ou commercial, qu'une pension de retraite de l'ordre de grandeur de celle dont la majorité de ces bénéficiaires jouissent, devrait leur suffire sans qu'ils viennent barrer la route aux techniciens de métier.

Pour les seconds, ils jouissent d'une pension de retraite, en général suffisante, leur valeur technique, parfois indéniable, n'est généralement pas en harmonie avec les obligations courantes de l'industrie et du commerce. Ils occupent des postes de choix, pour un salaire diminué et au détriment de techniciens avertis sortis du rang, connaissant mieux les ressources et les besoins que leurs subordonnés.

Quant aux bénéficiaires des emplois de 3^e catégorie, si leurs retraites semblent plus modestes, le cumul avec leurs salaires, constitue une situation favorisée, par rapport aux camarades. De plus, il serait préférable de voir ces emplois réservés à des travailleurs fatigués ou blessés de la maison, plus aptes à les remplir.

Il est vrai que ces camarades manqueraient de souplesse et de soumission toute militaire, pour l'exécution des consignes et la minute des rapports secrets, si dangereux pour la sécurité du personnel.

Certes, il faut admettre que certaines retraites sont insuffisantes pour assurer la vie familiale de l'intéressé, que certains cas particuliers méritent examen, c'est pourquoi nous ne prononçons pas l'exclusion rigoureuse contre l'emploi des retraités, mais seulement une limitation équitable de ces emplois.

En période d'activité normale, la question se pose ; dans la période critique que nous traversons, elle s'impose.

Alors que tant de camarades sont réduits par le chômage à l'humiliation des secours, peut-on concevoir qu'en leur lieu et place, des gens dont la matérielle est assurée par ailleurs, reçoivent des salaires augmentant leurs moyens d'existence.

Après un débat très suivi, où plusieurs camarades apportaient leur opinion sur cette question, le Congrès vota à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès se déclare solidaire des camarades bénéficiaires d'un régime de retraites dans la lutte qu'ils poursuivent d'une part, pour l'attribution des pensions suffisantes, d'autre part pour la péréquation intégrale des pensions des vieux retraités.

« Le Congrès invite la C.G.T. à étudier les voies et moyens propres à mettre fin au scandale du cumul d'une retraite et d'un traitement, lorsque ce cumul permet d'atteindre un chiffre de ressources supérieur au taux normal en cours, du salaire moyen des ouvriers et employés.

Formation intellectuelle et technique de la Classe Ouvrière et des Militants

Tour à tour, le camarade Brohan, Secrétaire du Syndicat de l'Enseignement technique de Saint-Nazaire, et le camarade Ouvrard font un exposé très substantiel et très applaudi de la question touchant à l'éducation des ouvriers et des militants.

Rappelant les mots de Danton :

« Après le pain, l'éducation est le premier besoin du Peuple », le camarade Brohan réclame, pour la classe ouvrière, une culture générale intellectuelle, morale, civique et professionnelle, grâce à quoi le travailleur deviendra un citoyen utile dans la société nouvelle, et un homme dans tout l'acceptation du mot, un homme à qui rien de ce qui est humain ne sera étranger.

Brohan estime, avec juste raison, qu'il est indispensable que l'instruction obligatoire soit donnée jusqu'à l'âge de 15 ans, avec post-scolarité jusqu'à 18 ans.

La réforme de l'enseignement doit se faire dans le cadre de l'École unique qui sera, tous les démocrates l'espèrent, un fait accompli avant qu'il ne soit longtemps.

Brohan parle de la récente création, à Paris, de l'Institut Supérieur ouvrier, et préconise partout la fondation des Conseils de l'École, le développement des conférences et des fêtes éducatives.

Tout cela ne se réalisera, évidemment que si les dirigeants des syndicats — sur qui d'ailleurs on peut compter — arrivent à secouer l'apathie des masses, et si celles-ci ont enfin conscience que l'instruction seule peut hâter l'heure de leur émancipation.

Le camarade Ouvrard, du Syndicat des Ingénieurs - Dessinateurs de Nantes, expose ensuite les résultats assez minces de l'œuvre d'éducation accomplie par les syndicats.

De son rapport suggestif et soigné, nous extrayons les passages suivants :

« Une éducation rationnelle permettrait à tous les membres des syndicats de prendre conscience de leurs droits et surtout de leurs devoirs, car il est pénible de constater que, pour beaucoup, le bel idéal syndicaliste est ramené à de simples questions souvent terre à terre. Ces questions ont quelquefois leur utilité, cependant, nous savons tous qu'il est absolument nécessaire que la classe ouvrière soit convaincue de la grandeur et de la nécessité du rôle qui lui est dévolu.

« Devant les grands problèmes qui se posent à l'heure actuelle : crise économique, chômage, désarmement, etc., le premier devoir des organisations syndicales est d'élever le niveau intellectuel de la classe ouvrière, et de former des hommes capables de prendre des responsabilités. Il en existe déjà, nous le savons, malheureusement, ils sont en petit nombre et ce n'est que par un travail individuel qu'ils ont réussi à s'élever.

« Jusqu'à présent, il faut l'avouer, la grande majorité des ouvriers ignore presque tout des théories syndicalistes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle se laisse mener si facilement dans certains cas.

« D'autre part, l'Education syndicale est peut-être la meilleure arme pour la propagande et le recrutement. »

Ouvrard suggère plusieurs améliorations, faciles à obtenir, sur le terrain local et départemental.

« Création d'un service de bibliothèque dans tous les syndicats.

« Propagande intensive pour encourager les syndiqués à fréquenter ces bibliothèques, ainsi que celles existant déjà dans les unions locales.

« Ne jamais faire une fête, un concert sans avoir une causerie éducative (cela permet de joindre l'utile à l'agréable).

« Remettre sur pied le Comité des Loisirs qui, lui, pourrait entreprendre la création des cours spéciaux concernant l'Education syndicale.

« Ce Comité peut d'ailleurs étendre considérablement son action par la création de diverses sections : artistiques, littéraires, sportives, etc., et permettre ainsi aux ouvriers et à leur famille d'employer agréablement leurs loisirs tout en s'élevant au point de vue intellectuel. »

Le camarade Marty-Rollan qui présidait avec beaucoup d'autorité et qui, au cours de chaque discussion, a apporté les arguments qui sont à la base des directives de la C. G. T., a montré avec force que la classe ouvrière n'aura d'influence sur la solution des problèmes sociaux et internationaux, que dans la mesure où elle sera suffisamment instruite et éduquée.

Malheureusement, il faut bien se rendre compte que les véritables militants, qui ont la foi dans le destin des travailleurs et qui ont, en plus, du tempérament, sont une petite minorité ; les autres, qui se contentent de cotiser, ne semblent pas avoir conscience de l'importance de leur rôle. Et cette indifférence générale est facile à constater, quand on organise des conférences éducatives, lesquelles n'ont lieu que devant des auditeurs extrêmement réduits.

D'où nécessité d'intensifier la propagande et de faire aboutir les réformes dans toutes les branches de l'enseignement.

RÉSOLUTION SUR LE CHOMAGE

« Le Congrès considérant que la crise économique est une conséquence inévitable du régime capitaliste, dont la caractéristique la plus marquée est le déséquilibre entre la production et la consommation, la première ayant pour objet principal, sinon exclusif, des

profits pour les détenteurs des moyens de production ; que de plus en plus, la nécessité absolue se fait sentir d'une transformation de la société en vue d'une production d'après les besoins et d'une juste répartition des produits entre tous les consommateurs ;

« Le Congrès rappelle tout d'abord aux travailleurs qu'ils ne conserveront les positions acquises dans le passé et n'acquerront de nouvelles améliorations à leur sort que par l'action syndicale ;

« Le Congrès souligne à cet effet que seule, l'action de la masse de la classe ouvrière organisée et unie au sein de la vieille C. G. T., peut enlever au capitaliste le privilège de la direction de la production qui ne doit plus être organisée en vue d'un profit égoïste, mais pour le bien-être général ;

« Le Congrès constate que, dominé par le Capitalisme, l'Etat au lieu de rechercher les remèdes à la situation actuelle, dans la compression d'une part des dépenses militaires et d'autre part, par le vote de nouvelles réformes sociales et la mise à exécution d'un vaste plan de travaux d'outillage national, ne voit au contraire la solution de la crise que par une réduction des traitements des Fonctionnaires et qui par répercussion s'appliquerait également aux travailleurs de l'industrie privée ;

« Le Congrès demande à la classe ouvrière de se dresser contre de telles projets ; le monde des travailleurs doit s'élever contre toute diminution des traitements des fonctionnaires, lesquels sont en partie la mesure des salaires de l'industrie privée ;

« Considérant d'autre part que la lutte de la classe ouvrière, organisée pour une meilleure société doit aller de pair avec une action énergique, en vue :

« 1° Du soutien efficace par la collectivité des victimes du régime ;

« 2° De la répartition du travail entre tous les producteurs en âge et en état de travailler.

« A cet effet, les organisations syndicales soucieuses de l'intérêt général, doivent exiger :

« 1° La limitation de la semaine de travail à 40 heures sans réduction de salaires ;

« 2° La prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans ;

« 3° L'abaissement de l'âge limite des retraites ;

« 4° L'institution immédiate des vacances payées pour tous les travailleurs ;

« 5° L'application de l'assurance-chômage ;

« 6° La réadaptation professionnelle par les soins de l'Etat des ouvriers qualifiés débauchés par les industries rationalisées ;

« 7° L'interdiction aux employeurs d'occuper des travailleurs déjà nantis d'un salaire normal et à l'Etat d'utiliser comme auxiliaires ses propres retraités.

VŒU CONCERNANT

LE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

« Le Congrès constate que l'Inspection du Travail se trouve, par suite de son fonctionnement, désarmée pour contrôler les abus pratiqués par les employeurs sur la durée normale du travail, ainsi que sur l'hygiène et la sécurité dans les ateliers et chantiers ;

« Le Congrès demande en conséquence que le vœu ci-dessous émis par les membres du Conseil Supérieur du Travail dans sa session du 21 Novembre 1927 soit mis en application :

« 1° Que le nombre des Inspecteurs du Travail soit augmenté ;

« 2° Que l'Administration prenne les dispositions qui lui apparaîtront les meilleures pour que les Inspecteurs du Travail soient déchargés des travaux de bureau, de telle façon qu'ils puissent consacrer plus de temps à l'accomplissement de leur mission essentielle d'Inspection ;

« Qu'il soit créé auprès du service de l'Inspection, des assistants à compétence limitée, recrutés par un concours adéquat, agissant sous la direction et la responsabilité des Inspecteurs du Travail ;

« Qu'il soit institué, dans les industries dangereuses ou insalubres, un registre où les ouvriers pourront consigner leurs observations sur l'application des dispositions légales et réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité du travail ;

« Le Conseil Supérieur du Travail émet le vœu que des délégués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité soient institués dans les industries dangereuses et insalubres ;

« La désignation des industries où seront institués des délégués sera faite par un règlement d'administration publique après consultation du Comité consultatif des arts et manufactures, de la Commission Supérieure du Travail dans l'industrie et des organisations professionnelles intéressées ;

« Le Congrès demande à la Confédération Générale du Travail de poursuivre l'action nécessaire pour voir se réaliser cette revendication.

Pour conclure sur cette intéressante question le Congrès désigna une Commission composée de 3 camarades Instituteurs ; 3 camarades du Syndicat des Ingénieurs-Dessinateurs ; 3 professeurs de l'Enseignement Technique ; des secrétaires des Unions Locales et Départementales ; 2 délégués par l'Union Locale de Nantes et 2 par l'Union Locale de Saint-Nazaire. Cette Commission aura comme mission de rechercher les moyens à employer en vue de seconder au point de vue départemental, l'effort fait à ce sujet par la C. G. T.

CRISE ECONOMIQUE

La crise que les travailleurs subissent présentement permet à notre camarade Marty-Rollan de situer la position prise à ce sujet par la Confédération Générale du Travail. Les applaudissements unanimes, plusieurs fois répétés, prouvèrent que l'ensemble des syndicats de la Loire-Inférieure étaient en complet accord avec l'action menée par la C. G. T. Ce fut aussi l'occasion pour le camarade Marty-Rollan de parler éloquemment de l'œuvre du Bureau International du Travail, qui a pris une position de défense du prolétariat international et qui a affirmé, maintes fois, sa volonté de paix, de cette paix entre les peuples, sans laquelle rien de durable, rien d'humain ne peut être créé.

En terminant son exposé, le délégué de la C. G. T., dans une péroraison remarquable, dit :

« Il appartient à tous les membres de la grande famille des travailleurs de sanctionner, par leur énergie individuelle, les efforts des dirigeants de chaque syndicat, et nous voulons croire que le 19^e Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, portera ses fruits, pour le plus grand bien de la classe laborieuse ».

La conclusion de cette question fut le vote unanime des ordres du jour et vœux suivants :

ORDRE DU JOUR :

« Considérant que par suite de la crise économique, le Patronat tend à abuser de la main-d'œuvre étrangère pour avilir

les conditions de travail et des salaires existants :

« Le Congrès proclame une fois de plus la nécessité d'un contrôle rigoureux sur les demandes faites par les employeurs ; ceci dans l'intérêt des ouvriers étrangers et nationaux ;

« Le Congrès demande également que les Offices de Placement facilitent les demandes des ouvriers étrangers en chômage en vue de leur rapatriement dans leur pays d'origine.

ELECTION PARTIELLE du BUREAU et du CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'U. D.

Les camarades Loyer, secrétaire-adjoint ; Fauconnier, trésorier général ont eu leur mandat renouvelé à l'unanimité.

Les camarades Bomal, des Municipaux de Saint-Nazaire ; Rouaud, des Métaux de Nantes ; Canonet, des Ingénieurs-Dessinateurs de Nantes ; Le Cunff, des Dockers de Saint-Nazaire et Lescouet, des Grutiers de Saint-Nazaire, ont été élus à l'unanimité comme membres de la C. A.

Les camarades Heitz, David, Bousseau, Lebel et Gautier, ont été désignés comme contrôleurs.

Notons, qu'entre les deux séances, les congressistes se rendirent au restaurant du Boccage, où un déjeuner amical était servi.

A. PÉNEAU.

Orphelinat National des Chemins de Fer de l'Etat

Groupe de Nantes-Etat

Nous rappelons au public nantais que, comme tous les ans, nous organisons au profit de l'Œuvre, un Concert-Bal, suivi d'une Tombola Volante.

Nous savons par expérience que l'appel que nous faisons tant au public qu'aux commerçants, n'est pas resté vain ; cette année nous pensons qu'il en sera de même, sachant que leur obole sera intégralement versée à l'œuvre.

Nous avons en ce moment à subvenir à près de deux mille orphelins et il faut beaucoup de gros sous pour élever cette grande famille de déshérités, aussi c'est avec confiance que nous comptons sur le bienveillant appui des commerçants et du public nantais.

Cette année, la date a été fixée au 6 Novembre ; la partie Concert est organisée par les meilleurs Artistes nantais que nous ferons connaître dans un prochain article, ceci pour les papas et mamans.

Maintenant, pour la jeunesse qui veut également se divertir, un Bal est organisé avec un des meilleurs Jazz nantais ; ne croyez pas que nous oublions les petiots, nous avons également songé à eux ; pendant que la jeunesse sera dans tous ses ébats, une séance de GUIGNOL amusera les petits auxquels nous distribuerons chapeaux et friandises.

Que chacun se le dise : Rendez-vous le Dimanche 6 novembre, à 14 heures, dans la coquette salle des Fêtes de la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

Le Comité des Fêtes.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

Le Coin des Tramways**Comité des Fêtes des E. O. T. A. N.**

Le 6 septembre dernier, il a été procédé au lancement des billets de notre tombola. Le Comité des Fêtes remercie vivement tous les camarades qui ont bien voulu prendre un ou plusieurs carnets ; mais, s'il est réconfortant de voir beaucoup de camarades se mettre résolument au travail, il est extrêmement pénible de constater qu'un certain nombre (même parmi les receveuses et receveurs qui peuvent en obtenir facilement le placement) n'ont pas su faire cet effort de prendre seulement un carnet.

Le Comité ose espérer que ces camarades comprendront que nous avons besoin de leur aide pour mener notre tâche à bonne fin et s'empresseront de prendre un carnet à la prochaine distribution ou auprès des membres du Comité ; le but que nous poursuivons est assez élevé pour que tous y apportent un peu de dévouement.

Camarades, vous savez tous qu'à côté de cette grande tombola, il est organisé un concert-bal que nous voudrions doter d'une tombola volante assez importante ; pour ce faire, il faut un grand nombre de lots ; là encore nous comptons sur la bonne volonté de tous ; chaque camarade peut facilement apporter un ou même plusieurs lots, en s'adressant à ses fournisseurs habituels ; si chaque camarade voulait s'en donner la peine, nous pourrions trouver au moins 1.200 lots.

Camarades, le Comité vous fait appel à tous ; vendre un carnet est une chose facile, trouver un lot c'est encore plus facile ; le Comité se chargera du reste, et ce léger effort accompli, vous serez vous-mêmes étonnés des résultats obtenus.

LE COMITÉ.

NOTA. — Les lots seront reçus Café de l'Avenir, Place du Commerce.

Comité des Fêtes des E. O. T. A. N.

Le Comité rappelle aux camarades que le **Grand Concert-Bal** annuel aura lieu le **Dimanche 13 Novembre**, à 14 heures, Salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

Le prix des places est fixé à **3 francs** ; cependant, tous les employés et ouvriers munis de la carte confédérale à jour des cotisations, ainsi que leurs épouses et enfants au-dessus de treize ans, ne paieront que le demi-tarif, soit **1 fr. 50** ; l'entrée sera gratuite pour les enfants jusqu'à treize ans inclus.

Au programme, nous relevons les noms des Artistes les plus réputés des grands Concerts Nantais : **MM. Oriol's, Albertini, Doussin, Béranger, Pan-Pan, M^{me} P. Francis**, le Professeur **Walton** (Illusionniste), **M^r et M^{me} Panhéleux**.

Le piano sera tenu par **M. Dubus**, prix d'excellence du Conservatoire de Lille.

En un mot, rien n'a été négligé pour satisfaire les plus difficiles.

En raison de l'importance du programme et de la modicité des prix, tous les camarades de l'atelier et de la voie ainsi que leurs familles, se donneront rendez-vous à la **Bourse du Travail**, ce jour du **13 Novembre** ; quant aux camarades du roulement, ils voudront bien y envoyer également leurs épouses et enfants.

Le buffet, des mieux achalandé, sera tenu par **M^{me} Dubus**.

LE COMITÉ.

A propos de l'Action Syndicale

Il serait difficile de nier les difficultés rencontrées actuellement par les militants syndicalistes dans leur action, surtout en ce qui concerne les revendications. Partout le patronat et même les Administrations spéculent sur la situation présente ; ils exploitent le chômage et la misère qu'il crée, en ne conservant ou en ne rebauchant les ouvriers qu'à des prix de plus en plus réduits, aggravant par cela même la situation au lieu de l'améliorer.

Nous n'avons pas vu là cependant une raison d'arrêter, ou même de ralentir notre activité, bien qu'en disent certains camarades qui ne craignent pas de rendre responsable de cet état de choses leur bureau syndical. Nous estimons, au contraire, que la lutte doit être intensifiée car, comme le disait dernièrement à Grenoble le camarade **Neumeyer**, "ce n'est pas au moment où le régime capitaliste craque de tous côtés, que nous devons ralentir notre effort". Mais, pour que l'action menée par les bureaux des syndicats soit réellement efficace, il faudrait qu'ils soient soutenus par la masse ouvrière toute entière. Malheureusement, trop peu de camarades s'intéressent sérieusement à cette question, et nombreux sont ceux qui se figurent avoir accompli leur devoir de syndiqués quand ils ont payé leurs cotisations, et qui négligent d'assister aux réunions de leurs groupements. C'est peut-être là une des raisons des maigres résultats obtenus ces temps derniers.

Les démonstrations massives sont pourtant les moyens les plus sûrs de prouver la vitalité de nos organisations et les plus aptes à faire aboutir nos desiderata. Les manifestations organisées par le Cartel des Services Publics, contre la diminution des traitements des fonctionnaires, l'ont prouvé dernièrement, bien qu'elles n'aient pas eu l'ampleur qu'elles auraient dû avoir, leurs buts ont cependant été atteints.

Mais pour donner une réelle autorité à nos syndicats, il ne faut pas seulement que leur cohésion se manifeste à quelques rares meetings, mais d'une façon constante, à l'occasion de chaque réunion syndicale. Ce n'est que par une action intensive et de tous les instants, de tous les travailleurs eux-mêmes, que nos groupements pourront acquérir l'autorité absolument nécessaire pour imposer leurs conceptions au patronat et au gouvernement.

A. THOMARÉ,
Secrétaire du Syndicat
du Personnel Municipal.

Union Locale des Syndicats Confédérés**ÉLECTIONS
au Conseil de Prud'hommes
de 1932**

Camarade Secrétaire,

J'ai l'avantage de vous informer que les Elections au Conseil de Prud'hommes auront lieu les **6 et 13 Novembre prochain**.

Il y aura à élire dans l'Industrie les conseillers suivants dans chaque catégorie.

1^{re} Catégorie comprenant les Granitiers, Carriers, Paveurs, Tailleurs de pierres, Plâtriers, Plombiers, Sculpteurs, Terrassiers, Zingueurs, Marbriers.

1 Conseiller

2^o Catégorie : Ameublement, Couvresseurs, Ebénistes, Ouvriers en caisses, Scieurs mécaniques, Menuisiers en bâtiments, en sièges, en voitures, Peintres et l'Industrie du Livre.

2 Conseillers

3^e Catégorie : Toutes les professions de la Métallurgie.

2 Conseillers

4^e Catégorie : Boulangers, Préparateurs en Pharmacie, Produits Chimiques.

1 Conseiller

5^e Catégorie : Coiffeurs, Cuir et Peaux, Couturières.

2 Conseillers

6^e Catégorie : Transports, Camionneurs, Watmen.

2 Conseillers

SECTION COMMERCIALE

1^{re} Catégorie : Receveurs, Receveuses et Employés des Tramways, Contrôleurs des Tramways, Employés des Chemins de Fer de Nantes P.-O., Nantes-État, Nantes-Rocheservière.

1 Conseiller

2^e Catégorie : Employés de Bureaux, de Banques, Voyageurs de Commerce, etc., etc.

1 Conseiller

Nous insistons auprès des syndicats qui désirent présenter des candidats de nous faire parvenir au plus tôt leurs noms et adresses.

Le Comité Général du mois d'octobre devant ratifier les candidatures.

Salut fraternel.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Comité Général

DU 20 SEPTEMBRE 1932

La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Loyer, assisté des camarades Alexandre et Toublant.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Lettres de syndicats divers demandant des timbres ; des Cheminots P. O. demandant la Salle des Fêtes pour leur Concert-Bal annuel ; le Secrétaire dit que le syndicat a été avisé qu'il pouvait compter sur la salle ; circulaire et lettre concernant la vente d'un médaillon représentant le regretté **Albert THOMAS**, ancien Directeur du Bureau International du Travail ; le Comité Général décide d'acheter le grand modèle à deux cents francs, lequel sera placé salle Henri Mariot où se réunit le Comité Général.

Congrès de l'U. D. Le Comité Général décide que l'U. L. sera représentée par trois délégués, dont le Secrétaire, un délégué de la chaussure et un délégué pris dans le Syndicat des Travailleurs du Granit.

Chômage. — Le camarade Rochet fait part au C. G. de la situation du chômage qui, loin de s'améliorer, tend à s'aggraver. Il indique que sur la demande des membres ouvriers du Fonds de Chômage, une réunion plénière de la Commission s'est tenue au début du mois ; à cette réunion les délégués ouvriers ont présenté plusieurs modifications au règlement du Fonds de Chômage en faveur des chômeurs complets et des chômeurs partiels, notamment en ce qui concerne les chômeurs titulaires d'une pension, le double noviciat, l'indemnité aux chômeurs partiels, etc., les délégués ouvriers ont également demandé que des instructions très précises soient données au personnel employé de l'Office, pour qu'ils inscrivent au Fonds de Chômage tous les chômeurs qui le demandent, sans se préoccuper s'ils ont droit ou non, étant donné que seule la Commission de Contrôle est qualifiée pour accorder ou refuser l'allocation.

Le C. G., en ce qui concerne l'emploi des retraités, proteste énergiquement contre cette pratique que vient d'employer la Direction de la Manufacture des

Tabacs en embauchant en période d'une crise de chômage aiguë, des gendarmes en retraite. Le fait a été signalé par l'U. D. à la C. G. T. qui en saisira le Ministre intéressé.

Heures supplémentaires. — Une discussion s'ouvre à ce sujet, à laquelle de nombreux délégués prennent part ; des infractions ont été portées à la connaissance du Secrétaire de l'U. L. et, cependant, ces infractions persistent.

Le Secrétaire rappelle que pour faciliter la besogne des secrétaires qui ont des cas de violation de la journée de huit heures à signaler, il y a des formules imprimées ; peu de camarades les utilisent, ce serait cependant indispensable car les Inspecteurs du Travail ne peuvent utilement agir sans avoir des précisions. Rochet expose la situation des Inspecteurs du Travail lesquels sont en nombre insuffisant et malgré toute leur bonne volonté ils n'ont pas même le temps indispensable de visiter une fois par an tous les établissements compris dans leur Secteur, il insiste pour que les camarades qui signalent une infraction, le fassent aussi clairement que possible en se servant des fiches imprimées à cet effet. En ce qui concerne les Ponts et Chaussées, Rochet fait connaître au C. G. l'action faite par le Syndicat des Inscrits, il ajoute que le travail à bord des engins de dragage n'a rien de commun avec celui d'un chantier, d'une usine ; les engins sont construits pour fournir un rendement de X tonne, ils comportent des postes où couche le personnel qui ne rentre à son domicile que tous les 8 jours, il n'est pas possible dans ces conditions d'embaucher un personnel supplémentaire et cependant c'est la Loire ou plutôt le sable qui commande le dragage ; néanmoins comme il va y avoir du travail dans le port de Nantes pour une durée assez longue, l'Ingénieur en Chef, à la demande du Syndicat des Inscrits, fait étudier la possibilité de faire travailler à deux équipes les engins étant dans le port, les ouvriers seraient conduits à terre tous les soirs et pourraient coucher à domicile. Le camarade Leclève demande que l'Union Locale organise des réunions sur cette question. Le Secrétaire répond que l'Union Locale est à la disposition des Syndicats, mais qu'il faudrait que ces derniers, qui doivent connaître le lieu des chantiers, tracent la liste et les dates de ces réunions.

Conseil de Prud'hommes. — Le secrétaire donne connaissance de la correspondance concernant les élections au Conseil de Prud'hommes, notamment celle concernant le camarade Redor ; le camarade Ricou, Président du Syndicat des Typographes, dit que le camarade Redor n'a pas l'intention de se représenter, puis Rochet indique la composition des catégories de l'industrie ; les candidats présentés à ce jour ; Métallurgie (3^e catégorie), Rouaud ; Bâtiment-Livre (2^e catégorie), Goudy ; le camarade Masson se désiste en faveur du camarade Goudy.

Dans la section commerciale, Rochet expose ce qui a été fait en vue de la propagande dans la 1^{re} catégorie, il pense que le camarade Gautier, secrétaire du Syndicat des Tramways voudra bien accepter d'être candidat de l'U. L., le camarade Rouaud se joint à Rochet pour lui demander d'accepter ; finalement, le camarade Gautier accepte d'être candidat dans la 1^{re} catégorie.

Le camarade Loyer demande s'il ne serait pas possible de constituer à l'Union Locale une colonie de vacances scolaires. Le camarade Gautier appuie la demande du camarade Loyer.

Le secrétaire dit que c'est une œuvre qui doit être étudiée sérieusement sous tous ses aspects.

Pour cela il estime que la proposition pourrait être soumise aux syndicats et, que par la suite, le C. G. pourrait nommer une Commission chargée de présenter un rapport (adopté).

Le secrétaire fait part de l'invitation qu'il a reçue pour assister au Congrès Régional du Livre qui se tiendra à la

Bourse du Travail de Nantes, le 2 octobre. La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire : R. ROCHET.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

A LOUER

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
NANTES

Au Rendez-vous
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

A. FERRAND

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000	de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000	de Francs
Réserves et provisions diverses	678.502	Francs
Sociétaires	68.000	

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire
AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS